



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CCCA-BTP : une injustice rectifiée

Le 28 janvier dernier, le juge a rendu son jugement concernant la demande de la FNCB-CFDT sur les agissements frauduleux et non statutaires de FO, CFTC, CGC, FFB et FNTP concernant la présidence du CCCA-BTP¹ qui devait revenir à la CFDT et qui a été donnée à FO. Il a ainsi donné raison à la FNCB-CFDT en annulant la présidence de FO.

La FNCB-CFDT se félicite de cette décision de justice qui est une victoire contre FO Construction, la FFB et la FNTP qui sont déboutés de leur demande.

La FNCB-CFDT demande que ces nouvelles élections (présidence pour la CFDT et vice-présidence pour la CAPEB) soient organisées dans les meilleurs délais afin qu'elle puisse prendre la présidence spoliée comme le prévoit le jugement.

En récupérant ce poste de Président, la FNCB-CFDT aura à faire mettre en application l'accord signé le 22 novembre 2019 sur le financement de l'apprentissage.

La réforme de l'apprentissage étant en pleine mutation, la FNCB-CFDT se doit donc d'être responsable comme toujours et de faire évoluer le CCCA-BTP afin qu'il puisse tenir ses nouvelles missions dans l'intérêt des salariés et des entreprises du BTP.

Contacts FNCB-CFDT :

Pascal Barbey : pascal.barbey@construction-bois.cfdt.fr; 06.07.06.86.77

¹ CCCA-BTP : Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage BTP